

Compte-rendu de la SEANCE du 20 septembre 2017

L'An deux mil dix-sept, le vingt septembre, à vingt-heures heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, Maire de Moirax

Date de la convocation : 15 septembre 2017

Présents (9) : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Madame Catherine TENCHENI, 1^{er} adjoint
Monsieur Michel CASAGRANDE, 2^{ième} adjoint
Monsieur Daniel MURIEL, 3^{ième} adjoint
Messieurs Philippe GALAN, Daniel BARBIERO,
David GREGOIRE et Mesdames Patricia MONTEIL
et Marie-Pierre DELAUNEY

Absents excusés (6) : Monsieur Louis JALLAIS qui a donné pouvoir à
Madame Catherine TENCHENI, Monsieur Lionel
MICHOT qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel
BARBIERO,
Madame Frédérique DURAND qui a donné pouvoir à
Monsieur Henri TANDONNET, Madame Bernadette
BOUYSSONNIE qui a donné pouvoir à Monsieur
David GREGOIRE, Madame Brigitte ZUGAJ qui a
donné pouvoir à Madame Patricia MONTEIL,
Madame Mariette SEMELIN qui a donné pouvoir à
Monsieur Philippe GALAN

Secrétaire de séance : Madame Catherine TENCHENI

ORDRE DU JOUR :

1. Décisions du Maire du 2nd trimestre
2. Marché public – Travaux de restauration de l'église (4^o tranche) :
 - a. Choix des entreprises pour les différents lots
 - b. Choix du prestataire pour la mission de coordination pour la sécurité
3. Personnel communal – versement d'une indemnité à un stagiaire

* Questions diverses

Compte-rendu de la SEANCE du 20 septembre 2017

Monsieur le Maire indique que le compte-rendu de la séance du 21 juin 2017 a été adressé aux conseillers municipaux avec la convocation.

Aucune observation n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu de la SEANCE du 20 septembre 2017

1. Décisions du Maire du 2nd trimestre 2017

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises au cours du trimestre écoulé (avril / mai / juin 2017) dans le cadre de la délégation d'attributions de compétence – article L2122-23 du CGCT – donnée par le CM le 18 avril 2014 :

1	Délivrance d'une concession temporaire dans le cimetière, le 24 mars 2017 et paiement et enregistrement le 03 mai 2017 à la Trésorerie
---	--

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

2. Marché public – Travaux de restauration de l'église (4^{ième} tranche) :

a. Choix des entreprises pour les différents lots

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal lui a donné l'autorisation le 21 juin dernier de lancer la consultation pour le choix des entreprises qui réaliseront les travaux de restauration de la 4^{ième} tranche (restauration du clocher et des élévations ouest et sud)

Il rappelle les principales caractéristiques de ce marché.

Choix de la procédure : Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Objet des travaux : Restauration du clocher et des élévations ouest et sud

Durée prévisionnelle d'exécution : 6 mois (+ 1 mois de préparation)

Nombre de lots : 4

- Lot 1 : maçonnerie / pierre de taille
- Lot 2 : charpente / couverture
- Lot 3 : menuiserie
- Lot 4 : cloches

Nombre de tranche : Tranche unique

Compte-rendu de la SEANCE du 20 septembre 2017

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 29 juin 2017 sur le B.O.A.M.P (Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics) ainsi que sur un journal d'annonce locale, le SUD-OUEST.

La date de remise des offres a été fixée au 11 août 2017 pour permettre aux entreprises d'avoir un temps de réponse confortable.

Pour le lot n°1 : 5 offres ont été reçues
Pour le lot n°2 : 4 offres ont été reçues
Pour le lot n°3 : néant
Pour le lot n°4 : 2 offres ont été reçues

Après l'analyse des offres effectuée avec la maîtrise d'œuvre le 15 septembre 2017, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retenir les entreprises suivantes pour chacun des lots pour lesquels des offres ont été reçues :

N°	LOTS		Montant total HT	Montant total TTC
	Lot	Entreprises		
1	Maçonnerie – Pierre de taille	VICENTINI	72 503.50	87 004.20
	<i>Rappel estimation</i>		<i>109 070.00</i>	
2	Charpente - couverture	Sarl HILAIRE	22 225.44	26 670.53
	<i>Rappel estimation</i>		<i>25 021.00</i>	
4	Cloches	BODET	27 964.25	33 557.10
	<i>Rappel estimation</i>		<i>27 280.00</i>	
	+ PSE		3 500.00	
	Total général HT (ligne 1 + 2 + 4) :		122 693.19	147 231.83
	<i>Rappel estimation</i>		<i>164 871.00</i>	

Monsieur le Maire demande à présent à l'Assemblée de se prononcer sur ce choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix proposé par la maîtrise d'œuvre
- d'attribuer le marché pour le lot 1 à l'entreprise Vicentini pour un montant de 72 503.50 € HT
- d'attribuer le marché pour le lot 2 à l'entreprise Hilaire pour un montant de 22 225.44 € HT
- de retenir la prestation supplémentaire pour le lot 4
- d'attribuer le marché pour le lot 4 à l'entreprise Bodet pour un montant de 27 964.25 € HT avec la PSE
- de relancer une consultation pour le lot 3 (menuiserie) pour lequel aucune offre n'a été reçue
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants pour un montant global de 122 693.19 € HT

Compte-rendu de la SEANCE du 20 septembre 2017

b. Choix du prestataire pour la mission de coordination pour la sécurité

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'en vue des travaux de restauration du clocher et des élévations ouest et sud de l'église (4^{ième} tranche) un coordonnateur SPS doit être désigné pour l'exécution de la mission Sécurité et Protection de la Santé.

Ainsi, une consultation des coordonnateurs de sécurité a été réalisée.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que cinq entreprises ont été consultées.

Trois ont remis une offre.

Il indique que la société SOCOTEC a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 1 430.00 € HT, soit 1 716.00 € TTC. Il donne lecture de la convention de mission de coordination correspondante.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de choisir l'entreprise SOCOTEC, comme coordonnateur de sécurité dans le cadre des travaux de restauration de l'église de Moirax (tranche n° 4)
- de mandater Monsieur le Maire pour signer la convention de mission correspondante

3. Personnel communal – versement d'une indemnité à un stagiaire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée rappelle que Madame Monique SALA a effectué un stage à la mairie de Moirax du 09 janvier au 28 avril 2017 dans le cadre de sa préparation au diplôme universitaire « *carrières territoriales en milieu rural* ».

Il rappelle également que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire n'est obligatoire que dans le cas où le stage effectué dure plus de 2 mois et de 308 heures, ce qui n'a pas été le cas avec Madame Monique SALA (240 heures).

Il propose néanmoins de lui octroyer une gratification de 500 euros pour la récompenser des services rendus à la commune pendant son stage.

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Compte-rendu de la SEANCE du 20 septembre 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant sur l'égalité des chances et notamment ses articles 9 et 10,

Vu le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006,

Vu le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu les circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013,

Vu la loi du 10 juillet 2014

Vu le Code du Travail,

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L612-11 du code de l'éducation nationale,

Après avoir en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une gratification de 500 euros (rémunération non soumise à cotisations et contributions sociales, compte tenu du montant) à Madame Monique SALA en récompense du stage effectué à la mairie de Moirax, dans le cadre de la préparation au diplôme universitaire « *Carrières Territoriales en milieu rural* » qui s'est déroulée du 09 janvier au 28 avril 2017
- dit que les crédits correspondants ont bien été prévus et inscrits au budget 2017

Questions diverses :

Madame Patricia MONTEIL informe l'Assemblée de la tenue le 18 novembre prochain à la salle des fêtes d'une matinée de sensibilisation du public aux gestes de premiers secours et plus particulièrement à la manipulation d'un défibrillateur.

La demi-journée de formation / sensibilisation sera menée par Monsieur Pierre LEGROS, préventeur intercommunal.

Dans le prolongement de cette information, Madame Patricia MONTEIL suggère l'achat d'un second défibrillateur pour la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de cette proposition qui sera examinée lors du vote du Budget Primitif 2018.

Compte-rendu de la SEANCE du 20 septembre 2017

Monsieur Daniel BARBIERO demande à l'occasion de cette rentrée scolaire, ce que la commune envisage de faire avec les TAP et si les parents vont être consultés.

Monsieur le Maire lui répond qu'en effet, dans un premier temps tous les parents seront consultés par le biais d'un sondage.

Ensuite, il précise que son intention est d'adapter les TAP en fonction de la semaine scolaire qui sera choisie par les parents, 4 jours ou 4 jours ½.

Enfin, il précise qu'il aurait aimé disposer du Ministère de l'Education Nationale du bilan pédagogique de ces quatre années d'instauration des TAP, afin de se prononcer en connaissance de cause, même s'il pense qu'ils ont été bénéfiques aux enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 47.